

Rachats d'actions propres
Reporting

Document à transmettre à la CBFA
Contrôle de l'information et des marchés financiers
Rue du Congrès 12-14
1000 Bruxelles
Téléfax 02/220 59 03
E-mail Info.fin@cbfa.be

Périodicité : reporting à effectuer au plus tard à la fin de la septième journée boursière suivant la date d'exécution des opérations

Emetteur		ECONOCOM GROUP SA/NV
Personne de contact		Galliane Touze - +33 1 41 67 46 53
Partie 1	Date de l'AG ayant autorisé le programme de rachat, ou autre justification	22 décembre 2008
	Durée autorisée du programme	5 ans à compter du 1^{er} janvier 2009
	Fourchette de prix de rachat autorisée	Entre 2 (deux) et 18 (dix-huit) euros
	Nombre total de titres émis	26 172 897
	Nombre maximum d'actions pouvant être rachetées	20%, soit 4 960 000
	Nombre de titres rachetés depuis le début du programme	4 002 056 (et + 708 980 net des actions cédées)
	Nombre de titres en possession à la date de reporting (28.09.2011)	974 619
	Nombre de titres détenus par une filiale directe	0
Cette partie est à compléter uniquement si vous souhaitez bénéficier du régime dérogatoire en matière d'abus de marché pour les opérations de rachat d'actions propres (article 25, § 2, dernier alinéa, de la loi du 2 août 2002 et règlement CE n° 2273/2003)		
Objectif du programme de rachat		
Date et mode de la publication initiale relative au programme de rachat		
Date de la dernière communication relative aux opérations effectuées		
Programme de rachat planifié		<input type="checkbox"/> OUI – <input type="checkbox"/> NON (si oui, joindre le calendrier)
Volume quotidien moyen autorisé (25 % du volume quotidien moyen du mois précédant celui au cours duquel le programme est rendu public ou du volume quotidien moyen des 20 jours de négociation précédant le jour de		
En cas de dépassement de ce plafond	Date de notification préalable à la CBFA	
	Date de notification au public	
L'émetteur est un établissement de crédit ou une entreprise d'investissement		<input type="checkbox"/> OUI – <input type="checkbox"/> NON
Le programme de rachat est géré par une entreprise d'investissement ou un établissement de crédit		<input type="checkbox"/> OUI – <input type="checkbox"/> NON Si oui, identité du gestionnaire et date de la convention *

* Transmettre une copie à la CBFA lors de la conclusion

